

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 28 MAI 2026****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19

Présents 17

Procuration 2

Votants 13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire

.....

Date de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage de la délibération : 29/05/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MME LATGER Lucie, MR LERAN Jean-Philippe, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony

Ont donné procuration : MR PARIS Benjamin à MR JAIME Emmanuel, MME CHANSAREL Frédérique à Mme JEULIN-CARREY Florence

Mme Florence JEULIN-CARREY a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026-59 Communication et débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes sur le logement social**

*Exposé*

Vu l'article L. 243-8 du code des juridictions financières,

Madame la Maire expose le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2019 et suivants. Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de l'établissement, qui l'a présenté à son organe délibérant le 17 décembre 2025. Ce contrôle coordonné porte sur les cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Grande agglomération toulousaine: Toulouse Métropole, la Communauté d'agglomération du SICOVAL, Muretain Agglo, la Communauté de communes Grand ouest toulousain et la Communauté de communes Coteaux de Bellevue. Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur l'accès au logement social sur ce territoire.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il doit débattre de ce rapport.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

De prendre acte de la tenue du débat sur le rapport de la chambre régionale des comptes.

La délibération est adoptée à :

19

--

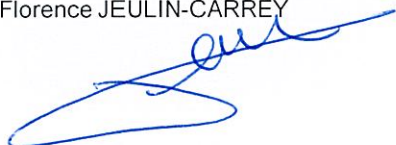
--

- VOIX POUR
- ABSTENTION
- VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,  
Florence JEULIN-CARREY



La Maire  
Marion RIVOIRE

